

# TARIFS 2023

## PORT A SEC

---

Mes chers Collègues

Au cours de leur séance du 16 novembre 2022, les membres de la Commission Consultative du Port de Plaisance se sont prononcés sur le pourcentage de la modulation de la grille des tarifs soit, 10 % d'augmentation, modifiant ainsi les tarifs :

Tarif titulaires :

Catégories	Longueur	Largeur*	Annuel T.T.C.	
			2022	2023
<b>A</b>	Jusqu'à 4.99 m	2.00 m	921 €	<b>1 013 €</b>
<b>B</b>	5 à 5.49 m	2.15 m	1 068 €	<b>1 175 €</b>
<b>C</b>	5.50 à 5.99 m	2.30 m	1 222 €	<b>1 344 €</b>
<b>D</b>	6 à 6.49 m	2.45 m	1 388 €	<b>1 527 €</b>
<b>E</b>	6.50 à 6.99 m	2.60 m	1 560 €	<b>1 716 €</b>
<b>F</b>	7 à 7.49 m	2.70 m	1 643 €	<b>1 807 €</b>
<b>G</b>	7.50 à 7.99 m	2.80 m	1 811 €	<b>1 992 €</b>
<b>H</b>	8 à 8.49 m	2.95 m	2 008 €	<b>2 209 €</b>

\* Pour chaque catégorie, il est fixé une largeur maximum. En cas de dépassement de cette largeur, le tarif appliqué est celui de la catégorie correspondant à la largeur réelle du bateau.

Tarif passagers été : 35 % du tarif de base ci-avant

Tarif passagers hiver : 10 % du tarif de base ci-avant

Ces tarifs comprennent 30 sorties par an, qui donneront lieu à proratisation pour tout contrat inférieur à 12 mois. Au-delà, la tarification manutentions en vigueur pour mise à l'eau et sortie d'eau s'applique avec une remise de 50 % à chacune de ces opérations.

Les tarifs s'entendent hors taxes auxquels est ajouté le taux de T.V.A. en vigueur et arrondis à l'euro prêt.

Je vous propose mes chers Collègues de bien vouloir approuver ces nouvelles tarifications.